

Extension de la bibliothèque et de la salle du CM – Attribution des marchés :

Patrick TREILLE, concerné par le dossier, sort de la pièce et ne prend part ni aux débats, ni aux délibérations. Après délibération, à l'unanimité, le CM approuve les choix retenus par la Commission d'Appel d'Offres et le Maire est autorisé à signer les marchés de travaux.

Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad 'AP)

Le Maire fait le bilan des bâtiments mis aux normes (école maternelle, Poste, Maisons Médicales...) et des travaux d'accessibilité à réaliser sur les différents ERP et installations ouvertes au public de la commune. Ces travaux sont estimés à 15 000 € HT en 2016, 29 500 € HT en 2017 et 20 000 € HT en 2018 soit un total de 64 500 € HT sur 3 ans. Le CM, à l'unanimité, autorise le maire à déposer l'Ad 'AP correspondant.

Renouvellement contrats aidés

Un contrat aidé arrivant à terme le 31.10.2015, il est proposé de le renouveler dans les mêmes conditions pour un an à compter du 1^{er} novembre 2015 soit 24h / semaine. Le CM accepte à l'unanimité de renouveler le contrat aidé pour 1 an. Un autre contrat arrive à terme le 31.12.2015 mais ne peut être renouvelé en contrat aidé. Le Maire propose de le nommer stagiaire et de créer un poste à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 30h / semaine. Le CM accepte à l'unanimité.

Extension de la bibliothèque : demande de subvention au Conseil Départemental de la Dordogne (CD24)

Le Maire demande l'autorisation du CM pour solliciter le CD24 pour une subvention à hauteur de 40 % pour l'achat du mobilier de la future bibliothèque. Le CM accepte à l'unanimité.

Demande d'accueil des réfugiés

Le Maire donne lecture du courrier du Président du CD24 pour le recensement de logements vacants dans la commune pour l'accueil de réfugiés. Le Maire propose de signaler 2 logements vacants aux HLM de Vialard ; le CM accepte à l'unanimité.

Harmonisation des compétences de la CCPF

Le Maire donne lecture de la nouvelle rédaction des compétences de la CCPF, issue de l'harmonisation des compétences entre la CC du Carluxais et celle du Salignacois. Le CM accepte à l'unanimité l'harmonisation des compétences suivantes de la CCPF :

Compétences obligatoires : aménagement de l'espace ; actions de développement économique

Compétences optionnelles : protection et mise en valeur de l'environnement ; création, aménagement et entretien de la voirie ; politique du logement et cadre de vie ; action sociale ; construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs

Compétences facultatives et supplémentaires : petite enfance ; enfance et jeunesse hors temps scolaire et périscolaire.

Convention de mise à disposition de personnel avec la CCPF

Le Maire propose de renouveler la convention de mise à disposition de Richard AUBERT-ABEILLE pour l'animation des TAP à l'école de Carsac, le coût a été de 1 882.20 € pour l'année scolaire 2014-2015. Le CM accepte à l'unanimité.

Coopération intercommunale

Le Maire donne lecture d'un courrier adressé par le Président et les VP de la CCPF à Monsieur le préfet de la Dordogne pour la prochaine réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du 05.10.2015. Ce courrier rappelle la non-obligation pour la CCPF de fusionner avec la CC Sarlat Périgord Noir (CCSPN) au vu de la loi NOTRe, le travail en collaboration avec la CCSPN déjà réalisé sur plusieurs compétences et l'accord de la CCPF pour l'extension de son périmètre à la commune de Groléjac qui a beaucoup de liens avec le territoire de la CCPF.

Demande de subvention de l'école pour le séjour 2016

Le Maire fait part de la demande de l'école d'une subvention de 1 750 € (qui représente le quart du budget) pour un séjour scolaire du 23 au 27 mai 2016 à Arcachon pour les élèves de CM1-CM2. Le coût résiduel pour les familles serait de 80 € par élève. Le CM est d'accord sur le principe d'une participation, le sujet sera réexaminé lors du prochain conseil d'école et prochain CM.

Rappel du prochain CM le vendredi 9 octobre 2015 à 20h30.

La séance est levée à 19h30.

A Carsac-Aillac, le 2 octobre 2015